

ROUBAIX
Grande Rue
31 et 33
FABRIQUE DE MEUBLES

Le Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS Nord et limitrophes..... 3 mois, 17,00; 6 mois, 32,00; 1 an, 60,00 France et Belgique..... 3 mois, 18,00; 6 mois, 34,00; 1 an, 64,00 Union postale..... 3 mois, 20,00; 6 mois, 38,00; 1 an, 72,00	REDACTION-ANNONCES ABONNEMENTS ROUBAIX : 71, Grande-Rue, T. 24 et 1908. Inter. 6 TOURCOING : 33, rue Carnot, T. 484. 37. Chèques postaux 87 Lille.	
---	---	--

MESDAMES,
Pour être élégantes,
habillez-vous au
PALAIS
de la NOUVEAUTÉ
29, rue Pierre-Mette, 29
face aux Halles de Roubaix.
Grand Choix
DE
CONFECTIONS
pour DAMES

La future majorité

Les Assemblées parlementaires ont compté, de tout temps, un groupe d'hommes que l'on appelle les "démocrates" et qui ont toujours été au centre du vent qui souffle le plus fort. Ce sont ceux qu'on appelle la Convention ou les "Crapauds du Marais".

Il y a cinquante ans dans la Chambre actuelle, la plus mauvaise que nous ayons jamais eue qui, après s'être fait passer par la brise du Bloc National, se sont laissés emporter par la bourrasque cartelliste.

Plusieurs de ces personnages jouissent sur leurs collègues d'une certaine autorité. Leur élection ne portait pas le sceau du Cartel. Ils étaient donc indépendants, ou ils devaient l'être. En résistant à la poussée démocratique et socialiste qui s'est produite à la Chambre depuis le 11 mai 1924 et qui a mis la France dans la belle situation financière où elle est aujourd'hui, ils pouvaient rompre cette poussée, car leur exemple eût été suivi. C'est, au contraire, l'exemple de leur défection qui a été contagieux.

Leur erreur a été de croire que, lorsqu'on est homme d'ordre, on arrête la Révolution en entrant dans ses cadres, soi-disant pour l'indiquer. Au contraire, on lui sert de caution auprès de la masse, on lui ouvre tous les accès. Et quand on n'a pas résisté au socialisme et au socialisme, il n'y a pas de raison de résister au communisme. Herriot conduit à Blum et Blum à Cachin, comme ceux-ci en conviennent eux-mêmes.

Ce groupe de députés dont la fâcheuse orientation, au début de la législature, a contribué à compromettre la situation du pays, n'est d'ailleurs tenu compte de son erreur, mais à la chute du Cabinet Poincaré, il a servi les conseils de l'un de ses chefs, M. Raoul Péret, et qu'il a, enfin, mais bien tard, sinon trop tard, refusé son appui à la politique néfaste du Cartel.

Nous espérons que ces récents "reconvertis" à la politique nationale resteront fermes dans leur résolution et que celle-ci ne cédera plus à l'attrait de nouveaux mirages ou à la violence de quelque autre tempête rouge. Mais, pour lutter avec succès, c'est-à-dire en vertu de principes établis, contre les tentatives sans cesse renaissantes de l'esprit révolutionnaire, ces cartellistes d'hier ne pourraient devenir les meilleurs soldats d'une majorité dont seraient exclus les plus clairvoyants de nos hommes d'Etat, et Louis Marin, par exemple, l'un des rares parlementaires qui eurent raison sur le Traité de Versailles, ou un François-Marsal qui fut, comme ministre des Finances, assez habile pour relever notre pauvre France.

Cependant, on ne jugerait pas ces "Girondins" ni leurs collègues de la même manière, si, au lieu de vouloir entrer dans le nouveau Bloc que M. Briand voudrait amener et installer solennellement au pouvoir par le moyen du scrutin d'arrondissement.

À défaut d'autres raisons, celle-ci suffirait pour faire désirer le maintien de la représentation proportionnelle.

A. T.

L'ASSAINISSEMENT FINANCIER

La Commission des Finances en l'absence des membres de la minorité, continue l'examen du contre-projet du Cartel

Paris, 16 janvier. — Conformément à sa décision d'hier soir, la Commission des Finances de la Chambre a repris samedi matin, toujours en l'absence des membres de la minorité, la discussion des articles 3 et suivants du contre-projet élaboré par la Commission fiscale des grands (proposition de loi de M. J.-L. Dumessil).

Comme le projet du Gouvernement ne comporte pas de dispositions analogues à celles qui sont contenues dans ces articles, ceux-ci devront être évalués par les services du Ministère des Finances, en vue de faire connaître au ministre les ressources supplémentaires qui peuvent en être attendues.

Quant aux articles du projet gouvernemental qui visent les dispositions contenues spécialement dans le contre-projet cartelliste, ils seront confrontés avec des derniers textes et probablement aménagés avec des taux transactionnels. Il s'agit notamment de l'augmentation des prix du tabac, de l'impôt sur les opérations en Bourse, des droits compensateurs de change aux exportations, etc.

UN ESPRIT DE CONCILIATION

RÈGNE AU SEIN DE LA COMMISSION

Il restera à régler ensuite la question de la taxe sur les paiements (article 13 du projet Doumer), à laquelle les membres de la Commission demeurent hostiles; mais on continue à espérer qu'une solution transactionnelle pourra, à la fois, être trouvée, étant donné surtout que des ressources supplémentaires seront apportées par les nouvelles dispositions adoptées par la Commission et dont certaines pourraient être immédiates. D'autre part, le même esprit de conciliation qui s'était manifesté hier, à la fin de la réunion, après l'adoption de MM. Briand et Doumer paraît continuer à régner au sein de la Commission.

ADOPTION DE L'ARTICLE 7

Enfin, elle a adopté l'article 7, relatif à l'application de l'impôt sur le revenu aux personnes non domiciliées en France, mais y possédant une ou plusieurs résidences.

Afin de permettre de comprendre la portée de l'article 6 ci-dessus, il convient de citer un exemple: En supposant qu'un chauffeur de taxi soit victime d'un accident, s'il réclame à l'auteur de cet accident une somme de 80 fr. par jour pour incapacité de travail, cette somme représentant un salaire moyen, il devra soumettre au contrôleur des Contributions

Comment ont été employés les 18 milliards d'inflation

Paris, 16 janvier. — Par question écrite, M. D. Bouclier, député, avait demandé au Ministre des Finances d'indiquer comment ont été employés les 18 milliards d'inflation votés depuis le début de l'année 1925 par les Chambres.

Le Ministre répond au "Journal Officiel":

Depuis le début de l'année 1925, la limite des avances de la Banque de France à l'Etat a été portée de 17 milliards et demi et le maximum de la circulation de billets a subi une augmentation d'égal importance. A la date du 10 décembre 1925, le montant des prélèvements effectués à la Banque par le Trésor, depuis le début de l'année ne s'élevait qu'à 11.900 millions. Les sommes ainsi prélevées au cours de l'année ont été utilisées pour faire face:

1° A concurrence de 1.350 millions en nombre rond, à la régularisation d'opérations de trésorerie effectuées à l'année 1924;

2° A concurrence de 9 milliards environ, au remboursement d'une partie de la dette commerciale extérieure, ainsi que des valeurs du Trésor et du Crédit national;

3° A concurrence de 1.550 millions en nombre rond, aux avances consenties par le Trésor, en vertu des lois existantes, à diverses collectivités, telles que le Crédit National, les chemins de fer de l'Etat et d'Alsace-Lorraine, la Caisse des pensions.

Le froid, la neige, la tempête

LES VICTIMES

Paris, 16 janvier. — Le froid est tombé avec abondance durant toute la matinée dans les quartiers périphériques; de nombreuses rues où la circulation est peu importante sont couvertes d'un couche de neige de plusieurs centimètres d'épaisseur qui en certains endroits bien abrités affecte une épaisseur de 10 centimètres.

Dans le centre de Paris la neige fond au fur et à mesure qu'elle atterrit la chaussée. Il en résulte une bonne glissance qui rend très pénible la circulation des autos.

A Nevers, de nombreuses chutes de neige se succèdent, recouvrant la ville et tout le département. La circulation devient difficile

UN BATEAU DE PECHE BRETON PERDU CORPS ET BIENS

Brest, 16 janvier. — On sait que le bateau de pêche *Suzanne-et-Simon*, du port de Guilvinec, a disparu au cours de la tempête du 15 novembre, dans des circonstances inconnues jusqu'ici. Le capitaine d'une goélette anglaise vient de faire connaître aux autorités maritimes qu'une collision a eu lieu au large



LE PATINAGE AU BOIS DE BOULOGNE, A PARIS (Photo Braeger).

et on signale de nombreux accidents. Le froid reste très rigoureux.

A Clamecy, le thermomètre est descendu à 15 degrés au-dessous de zéro.

Du Bourget. — Les nuages de neige qui se sont amoncés sur le Nord de la France à une altitude qui n'excède souvent pas 100 mètres, ont contrarié les lignes Paris-Lille et Paris-Amsterdam, à suspendre leur trafic.

A Nîmes, la neige a recouvert le sol d'une couche de plusieurs centimètres. Le froid continue à sévir sur la région.

Près de Manduel, dans une fosse, on a trouvé sous la neige le cadavre d'un inconnu. On suppose qu'il s'agit d'un cheministe surpris par la neige et qui a succombé à une congestion causée par le froid.

A Epinal, après le froid très rigoureux de la nuit dernière, la température s'est adoucie. Par contre, la neige tombe en abondance, couvrant les rues de la ville et tous les environs.

UN ACCIDENT DE CHEMIN DE FER EN SUISSE

Trois tués et cinq blessés grièvement

Zurich, 16 janvier. — Un accident de chemin de fer s'est produit sur la ligne de montagne du Zuggerberg. La neige couvrant les rails, un wagon a déraillé en passant dans une courbe et est allé butter contre un arbre. Le conducteur a été écrasé sous la voiture. Deux voyageurs ont été tués et cinq autres grièvement blessés.

VIOLENTE TEMPÊTE SUR LA CÔTE ESPAGNOLE

Madrid, 16 janvier. — Une tempête de pluie et de neige sévit avec une extrême violence sur toute la côte, dans les environs de Barcelone. La mer a lavé plusieurs petites localités dans la banlieue de Barcelone, emportant plus de 200 barques de pêcheurs et endommageant gravement plusieurs édifices. Plusieurs personnes ont été blessées. Une ambulance automobile, qui allait porter du secours dans un village de la côte, a été happée par une énorme vague et entraînée en mer. Les autorités de Barcelone se sont rendues sur les lieux sinistrés pour organiser des secours.

LE FROID CAUSE DEUX VICTIMES

Le froid a causé deux morts dans la région de Clamecy: M. V. Charrier, 78 ans, du Blanc, et M. Jules Hélon, 81 ans, de Raffet. La température est moins rigoureuse à la suite de l'abondante chute de neige de la nuit dernière.

La tempête de vent et de neige s'est apaisée, mais le froid reste rigoureux dans les parties

LE CAS DU PRINCE DE CHIMAY ET DU COMTE DE ROHAN

Avant de continuer l' instruction de cette affaire de contrebande d'armes de guerre, M. Glorian, juge d'instruction, attend les résultats des Commissions rogatoires qui ont été envoyées à Paris et Lille.

En ce qui concerne celles parvenues dans la capitale, elles ont trait au prince Philippe de Caranman-Chimay, dont Delaroche était régisseur, et au comte de Rohan-Chabot, à qui, selon les déclarations faites par l'inculpé, les armes étaient destinées.

Ne connaissant pas encore les résultats de ces Commissions rogatoires, on ne peut encore affirmer la complicité de ces deux personnages dans cette affaire. Néanmoins si les déclarations faites jusqu'ici par Delaroche au juge d'instruction d'Avranches, sont reconnues exactes, il ne fait aucun doute que la complicité du prince de Caranman-Chimay et du comte de Rohan-Chabot ne soit attestée d'une façon certaine.

D'ailleurs, pensons-nous, à la suite de la découverte d'une facture d'un armurier de Bruxelles qui a fourni les armes, et de la lettre adressée par le prince de Chimay à son régisseur Delaroche, lettre qui contient des instructions précises quant à la façon d'opérer, l'opinion du juge d'instruction est toute faite.

Il est donc très vraisemblable que le prince de Chimay et le comte de Rohan-Chabot seraient poursuivis à la requête de la douane et,

LES BALLEES ÉTAIENT-ELLES EXPLOSIBLES?

Nous avons dit, il y a quelques jours, qu'une partie des balles saisies paraissait être des balles explosibles. A ce propos, un de nos confrères a reçu une communication d'un de ses lecteurs qui par suite d'un long séjour dans l'Afrique centrale, se trouve familiarisé avec ce genre de projectile.

Suivant ses observations, on se trouverait plutôt en présence de balles explosibles, balles cuirassées jusqu'au deux tiers seulement avec la tête en plomb noir. Ces balles, lorsqu'elles rencontrent un os dans le corps de l'auteur, s'écrasent et causent des arrachements de chairs considérables, avec un orifice de sortie jusqu'à dix fois plus grand que l'ouverture d'entrée.

Nous ne tarderons pas certes à être renseignés à ce sujet, car M. Glorian, juge d'instruction, désignera sans nul doute un expert en seulement pour examiner les armes saisies mais aussi les munitions.

L'affaire de contrebande d'armes de guerre de Maubeuge

Le cas échéant, par le Parquet d'Avranches, selon la tournure des événements.

Signalons que de son côté, l'Administration des douanes ne reste pas inactive et qu'elle poursuit une enquête très serrée non seulement relativement à cette affaire mais aussi à quelques affaires d'importation d'armes qui se sont produites ces dernières années, dans cette partie du département.

LES JEUX OLYMPIQUES

M. Bénazet, sous-secrétaire d'Etat, préside la remise des récompenses aux vainqueurs des Jeux olympiques de 1924

Paris, 16 janvier. — Cet après-midi a eu lieu sous la présidence de M. Bénazet, sous-secrétaire d'Etat, en la salle des Ingénieurs civils, la remise des vases de Stèves offerts par la ville de Paris, aux vainqueurs des Jeux olympiques de 1924.

Après deux allocutions de M. le comte Clary, président du Comité olympique français et de M. Bénazet, M. Frantz Reibel procéda à la remise des récompenses aux coureurs cyclistes Michard, Choury, Cognot, Blanchonnet, Wambet, Hamel; aux escrimeurs Roger Ducret, Gaudin, Cattiau, et Lippmann; aux nageurs De Borgie, Delberghet, Desmestre, Dujardin, Mayaud, Pédron, Bical; le gymnaste Seguin; les haltérophiles Rigout et Decotignalles; le lutteur Deglane; le tireur Coquelin, de Lille, et le littérateur mortifié Géo Charles.

BILLET PARISIEN

La conciliation prévaudra-t-elle?

(D'UN MÉDIACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 16 JANVIER (MINTURE).

L'esprit d'arrangement conclu hier entre le Gouvernement et la Commission des Finances s'étend-il à une paix définitive, inspirée, comme dirait plaisamment M. Briand, « de l'esprit de Locarno », ou bien n'est-ce qu'une trêve, après laquelle la bataille reprendra avec plus d'acharnement que jamais? Nous ne serons fixés à cet égard qu'à quelques jours.

Pour aujourd'hui, il faut se borner à constater une plus grande volonté d'entente dans les deux camps.

D'une part, M. Briand est un manœuvrier parlementaire trop avisé pour ignorer qu'entre socialistes et radicaux, par exemple, l'accord qui se fait contre le Gouvernement ne persistera pas du jour où ils voudront laborer en commun un programme vraiment complet d'assainissement financier.

Les partis se mettent plus facilement d'accord pour détruire que pour reconstruire. Les nouvelles figures se déclarent vraisemblablement dans le bloc, hâtivement éléphanté, des groupes de gauche.

M. le Président du Conseil a donc pu calculer qu'en remettant à quelques jours le dénouement de ce conflit, il avait chance de tenir quelques atouts de plus dans son jeu.

D'autre part, la majorité cartelliste de la Commission ayant fini de marquer un point à son actif, éprouve une satisfaction d'amour-propre qui l'incline à la conciliation. Les combats se regardent avec moins d'hostilité, et, pour un peu, ils jeteraient bas leurs armes qu'ils ne consentent plus que par une défiance instinctive.

Mais il ne suffit pas de désirer un arrangement; encore faut-il le pouvoir en fixer les bases. Or, c'est là que réside la difficulté, car la taxe sur les paiements sera difficilement adoptée par les cartellistes, même si le Gouvernement accepte la proposition de M. Raoul Péret et Poincaré d'en limiter la durée à une année.

Le Gouvernement se résoudra-t-il en définitive, à substituer, à la taxe sur les paiements, un autre impôt de rendement équivalent? Il est clair que M. Briand et Doumer ne sont nullement enthousiastes de la mesure que nous proposons, mais il leur suffit, pour la préférer à tous les projets que leur sont présentés, qu'elle soit la plus efficace. Ils pensent que la politique doit s'effacer devant la technique.

La politique l'emportera-t-elle tout de même? C'est ce que nous verrons la semaine prochaine.

R.

AU MAROC

Le capitaine Gordon Canning rend compte de sa mission à Abd-el-Krim

Rabat, 16 janvier. — Dès son retour à Tanger, le capitaine Gordon Canning a dépêché un courrier à Abd-el-Krim pour le tenir au courant de sa mission à Paris. Il se serait adressés quelques semaines à Tanger. Par ailleurs, le capitaine Cardiner est revenu à Tanger, où il se fréquente avec le capitaine Canning.

NOS NOTES



(Wide World photos.)
LA PRINCESSE VICTORIA DE SUÈDE, QUI, AVEC SON FILS, VA VENIR EN FRANCE.

Le général Percin va être traduit devant le Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur

L'Echo de Paris annonce que le général Percin vient de comparaître devant une Commission d'enquête désignée par le général Dubail, grand chancelier de la Légion d'honneur. Cette commission comprend M. Barrière, le général Berthoulet et l'amiral Lacaze. Il a été appelé à s'expliquer sur ses écrits relatifs à l'Alsace-Lorraine.

On se rappelle que le général Percin avait notamment écrit dans un journal catholique que ces provinces ne tenaient nullement à devenir françaises.

L'Echo de Paris ajoute que la décision de la Commission d'enquête sera prise incessamment et qu'il est hors de doute qu'elle conclura à la comparaison du général devant le Conseil de l'Ordre.

Au cours d'un incendie des pompiers sont blessés par une explosion à Paris

Paris, 16 janvier. — Un incendie s'est déclaré dans les caves de l'immeuble portant le numéro 13 de l'avenue Wagram. Tandis qu'on luttait contre le feu, une explosion s'est produite. Cinq sapeurs-pompiers ont reçu des brûlures assez graves et un commencement d'asphyxie. Le capitaine Quessel, blessé à la main droite, et le sergent Neuville ont été soignés sur place. Les autres blessés ont été transportés à l'hôpital du Val-de-Grâce.

Des cambrioleurs volent pour 200.000 francs de fourrures à Paris

Paris, 16 janvier. — Des cambrioleurs se sont introduits dans le magasin de M. Goldfarb, 68, rue de la Chaussée-d'Antin. Les malfaiteurs, professionnels sans doute de ce genre de vol, se sont bien gardés de s'emparer de pelletteries de peu de valeur. Ils ont emporté un certain nombre de manteaux de prix. Le montant du vol atteint 200.000 francs. Le fait que le service de l'identité judiciaire a pu relever quelques empreintes, aidera sans doute la police à orienter ses recherches.

L'ÉTAT DE SANTÉ DU CARDINAL MERCIER

Bruxelles, 16 janvier. — Samedi matin, la Reine accompagnée de la comtesse Van der Steen, a fait une visite à notre vénéré prélat, dont l'état de faiblesse reste stationnaire.

Bruxelles, 16 janvier. — Le cardinal Mercier s'est levé dimanche. Samedi, dans la soirée, il a été pris d'une nouvelle crise de vomissements, après laquelle il s'est assoupé.

Un télégramme des vicaires généraux de Malines à l'Académie des sciences morales et politiques

Paris, 16 janvier. — Lecture a été donnée cet après-midi à l'Académie des sciences morales et politiques d'un télégramme de remerciements, adressé, par les vicaires généraux de Malines, au nom du cardinal Mercier, en réponse aux vœux de prompt rétablissement qui lui avait été envoyés l'Académie. Voici le texte de ce télégramme:

Le Cardinal Mercier vivement touché des souhaits exprimés vous prie d'agréer ses remerciements et ses respectueux hommages.

Le coup de grisou dans une mine américaine

Dix-sept cadavres retrouvés

Parmington (Virginie Ouest), 16 janvier. — L'équipe de secours descendue dans les puits a déclaré, en remontant à la surface, que seize hommes sont ensevelis, mais qu'il n'ont pu être saisis. Dix-sept cadavres ont été retrouvés. On s'attend à voir le sort de six autres mineurs.

La manifestation des fonctionnaires prévue pour dimanche, à Paris

Paris, 16 janvier. — On sait qu'en raison de l'imminence d'élections à la Fédération Nationale des Syndicats de Fonctionnaires, dans une manifestation organisée pour dimanche, place de la Concorde, et dans l'intérêt de l'ordre public, le préfet de police vient de notifier à la Fédération que la manifestation projetée était interdite.

Mais le conseil de la Fédération des Fonctionnaires, dans un réunion tenu ce matin, a adopté un ordre du jour maintenant les ordres donnés à ses membres pour l'ordonnance de la manifestation projetée.

EN SYRIE

Nos troupes chassent une bande de rebelles

Beirut, 16 janvier. — Dans la journée et dans la nuit du 14 janvier, des Tcherkesses et la colonne Verigne ont chassé, après un vif combat, les rebelles du village d'Achéfieh.

Quelques cadavres de bandits sont restés sur le terrain. Un canon 75 et un appareil téléphonique ont été pris aux rebelles.

La bande s'est repliée sur l'Ouest.

LA QUESTION DES SALAIRES DANS LES MINES

Paris, 16 janvier. — La Fédération Nationale des Travailliers du sous-sol se réunira le 19 janvier, à Paris, 211, rue Lafayette, pour délibérer notamment sur la question de l'augmentation des salaires. La Fédération unitaire des Mineurs se réunira de son côté, à Paris, le 19 janvier, pour délibérer sur le même question.

Les Jeunes Catholiques démocrates

Une lettre de SS. Pie XI au Sillon catholique

Le R. P. Schmitt, directeur ecclésiastique du Sillon Catholique (28, rue d'Asstorg, à Paris), vient de recevoir du cardinal Gasparri, la lettre suivante, adressée au nom du Saint-Siège:

Del Vaticano, 10 dicembre 1925.

Negrolaria di Santo di Sua Santità

Très Révérend Père,

Le Saint-Père a reçu en son temps et a accueilli avec une paternelle satisfaction l'hommage filial de votre Paternité Révérendissime et de M. Robert Pielet, président du Sillon catholique. Il a particulièrement apprécié les très nobles résolutions et les fructueuses initiatives qui lui ont été présentées, sous la recommandation à la fois de Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Paris et du Nonce Apostolique.

Bien que jusqu'à vos travaux ont porté des fruits consolants, conformément aux saintes intentions qui inspirèrent la formation des Sillons catholiques, au lendemain de la Lettre de Pie X, de sainte mémoire, datée du 25 août 1910, et pulvérisée, d'autre part, par vos méthodes et vos directives telles qu'elles sont exposées dans l'opuscule présenté au Saint-Père sur le Sillon catholique de Paris, il y a tout lieu d'espérer, comme le Saint-Père Lui-même l'espère, avec une pleine confiance, que les résultats obtenus jusqu'à présent continueront à s'améliorer.

À former une phalange plus nombreuse de jeunes gens voués à l'apostolat catholique et à la défense de l'Église, même dans l'ordre social, au milieu de la société contemporaine qui a tant besoin aussi du zèle et de l'action infatigable de pieux et fervents laïcs catholiques.

C'est pourquoi le Saint-Père, dans cet heureux espoir, outre ses félicitations pour le bien accompli et vos encouragements à progresser toujours davantage, qu'il adresse à votre œuvre de jeunesse, vous envoie de tout cœur à vous, Très Révérend Père, à M. Robert Pielet, président, et à tous les membres dévoués du Sillon catholique, la bénédiction apostolique.

Avec des sentiments particulièrement sincères et estimés, je me dis de votre Paternité Révérendissime le très affectueux dans le Seigneur.

P. Card. Gasparri.

L'œuvre profonde de formation religieuse, d'éducation sociale et civique réalisée par le Sillon Catholique est par cette lettre une très explicite approbation.

La lettre de SS. Pie XI, en date du 25 août 1910, avait donné des directives au Sillon et exprimé la paternelle recommandation que ses Cercles d'études, sous la direction des évêques, présentent la dénomination de Sillons catholiques.

Par sa lettre du 10 décembre 1925, SS. Pie XI consacre la réalisation accomplie. Ces deux documents pontificaux ont ainsi au Sillon Catholique une base précieuse à son action.

Un grave accident d'automobile dans l'Isère

Un capitaine tué trois autres officiers blessés

Grenoble, 16 janvier. — Une automobile dans laquelle avaient pris place le colonel Moreteau, du 54^e d'artillerie, le lieutenant-colonel Pera et les capitaines Seva et Mercier, du même régiment, a capoté sur la route de Vienna à Lyon, près de Pezayin (Isère). L'officier qui conduisait s'est trouvé soudain en présence d'une voiture débouchant d'un chemin de traverse, dont l'arrivée lui avait été masquée par une maison. Le chauffeur a blessé ses freres, mais l'automobile a fait panache. Le capitaine Seva a été tué sur le coup; le colonel Moreteau et le capitaine Mercier ont été très gravement blessés; le lieutenant-colonel Pera s'en est tiré avec quelques contusions.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR

EN SYRIE

Nos troupes chassent une bande de rebelles

Beirut, 16 janvier. — Dans la journée et dans la nuit du 14 janvier, des Tcherkesses et la colonne Verigne ont chassé, après un vif combat, les rebelles du village d'Achéfieh.

Quelques cadavres de bandits sont restés sur le terrain. Un canon 75 et un appareil téléphonique ont été pris aux rebelles.

La bande s'est repliée sur l'Ouest.

LA QUESTION DES SALAIRES DANS LES MINES

Paris, 16 janvier. — La Fédération Nationale des Travailliers du sous-sol se réunira le 19 janvier, à Paris, 211, rue Lafayette, pour délibérer notamment sur la question de l'augmentation des salaires. La Fédération unitaire des Mineurs se réunira de son côté, à Paris, le 19 janvier, pour délibérer sur le même question.



(Wide World photos.)
LE LÉGIONNAIRE SELLIER, qui, en 1918, donna le "Cessez le feu" à l'armistice et qui est décoré de la Légion d'honneur.